

Règlement ministériel du 23 août 2013 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur le CR164 entre Foetz et Bergem à l'occasion de travaux routiers.

Le Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Considérant qu'à l'occasion de l'exécution de travaux routiers, il y a lieu de réglementer la circulation sur le CR164 entre Foetz et Bergem;

Arrête :

Art.1er.- A partir du 26 août jusqu'au 02 septembre 2013 (1^{ère} phase) ainsi que du 27 septembre jusqu'à la fin des travaux (3^e phase), la circulation sur le CR164 (P. R. 4.220 – 4.380) entre Foetz et Bergem est réglée par des signaux colorés lumineux.

La vitesse maximale est limitée à 50 km/heure et il est interdit aux conducteurs de véhicules automoteurs de dépasser des véhicules automoteurs autres que les motocycles à deux roues sans side-car et les cyclomoteurs à deux roues.

Le chantier est à contourner conformément aux signaux mis en place.

Ces dispositions sont indiquées par les signaux.

Les signaux A,15 et A,16a sont également mis en place.

Art.2.- A partir du 02 septembre jusqu'au 27 septembre 2013 (2^e phase), l'accès au CR164 (P.K. 4.220 – 3.380) entre Foetz et Schifflange est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux dans les deux sens, à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs.

Cette disposition est indiquée par le signal C,2.
Une déviation est mise en place.

Art.3.- Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art.4.- Le présent règlement prend effet le 26 août 2013 jusqu'à la fin des travaux.

Luxembourg, le 23 août 2013
Le Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

(s) Claude Wiseler